



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Décembre 2014

Le Jeudi 18 Décembre 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 12 Décembre 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 27

Numéro
2014/DEC/130

Point de l'ordre du jour
7

OBJET
**ADMISSIONS EN CRÉANCES
ÉTEINTES SUR LE BUDGET
GÉNÉRAL**

RAPPORTEUR
Mme GEORGELIN

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 22/12/2014
L'affichage en mairie le : 22/12/2014
La notification le : 22/12/2014

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 19/12/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Cl. LUBAC
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme V. LETARD

Exposé des motifs

Madame GEORGELIN indique que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie de Castanet-Tolosan présente des recettes antérieures à 2014 irrécouvrables du fait d'une situation de surendettement entraînant l'effacement des dettes d'un usager pour un montant de 912,05 euros.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN et après en avoir délibéré par **27 Voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (M. BROT, Mme CABAU, M. ESCANDE, M. CHARLIER, Mme POL, M. MERELLE) :

- **ACCEPTE** l'admission en en créances éteintes pour 912,05 euros.
- **PRÉCISE** que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2014 et que les crédits nécessaires (912,05 euros) sont prévus au budget au compte 6542.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire
Christophe LUBAC